

**40,000 cartes  
à signer**

Quelque 40,000 syndiqués, membres d'environ 150 syndicats, n'ont pas encore répondu à notre appel concernant la signature des cartes du journal LE TRAVAIL.

Cette négligence nous coûte quelque \$10,000 par année.

Nous demandons aux responsables de faire diligence pour faire signer ces cartes et envoyer un rapport au journal LE TRAVAIL.



Vol. XXXII — No 23

Ottawa, 6 juillet, 1956

**Si vous avez  
déménagé...**

N'oubliez pas de nous faire parvenir, en même temps que votre nouvelle adresse, l'adresse à laquelle vous receviez le journal LE TRAVAIL. C'est le seul moyen de pouvoir faire des corrections sur nos listes.

**Dans la pulpe et le papier**

# AUGMENTATION DE 12 CENTS L'HEURE A PORT-ALFRED

## La province de Québec a le plus grand nombre de chômeurs au Canada

Un récent communiqué du ministère fédéral du Travail et du Bureau fédéral de la Statistique nous informe que notre province est celle qui compte le plus de chômeurs au Canada.

Québec comptait, le 17 mai dernier, 104,408 chômeurs sur 281,948 que compte tout le pays, soit une proportion de quelque 37% alors que nous représentons moins de 30% de la population canadienne.

Ce même bulletin nous informe qu'en mai, Québec comptait 1,517,000 personnes en emploi alors que l'Ontario en avait 2,038,000. Cependant, cette dernière province n'avait que 66,563 chômeurs.

Donc, l'Ontario avec un demi-million de personnes au travail de plus que le Québec, avec une population supérieure à la nôtre, avait 38,000 chômeurs de moins que notre province.

Le nombre des chômeurs a diminué de 10,825 dans le Québec entre le 19 mai 1955 et le 17 mai 1956. Cependant, en Ontario, où les chômeurs sont déjà en nombre moins élevé qu'ici, les demandes d'emploi ont baissé de 27,058 entre le 19 juin 1955 et le 17 mai 1956. La région des Prairies qui est moins peuplée que le Québec compte 9,165 chômeurs de moins cette année que vers la même date l'an passé, ce qui est une diminution du nombre des sans-travail presque aussi grande que celle du Québec.

Il y a donc place pour des améliorations. Tant que nous aurons le triste record du plus grand nombre de chômeurs au Canada, que nos villes québécoises et notre population ouvrière seront les plus atteintes, il faut avoir l'œil ouvert et songer à améliorer la situation. Nous aimerions bien mieux pouvoir crier que le chômage est moindre ici qu'ailleurs, mais la vérité nous oblige à dire le contraire, même s'il y a des gens qui refusent d'admettre cette situation et qui continuent de chanter sur tous les tons que nous sommes à la tête des provinces dans la voie du progrès.

Il faut bien se dire calmement que nous sommes en tête pour le nombre de chômeurs. C'est là la vérité toute nue, pas autre chose.

Le Syndicat national des travailleurs de la pulpe et du papier de Port-Alfred Inc. vient de signer le 13 juin dernier une convention collective d'une durée de deux ans avec Consolidated Paper Corporation Limited pour les employés du moulin à papier de cette ville.

Ce nouveau contrat apporte aux employés une augmentation générale de \$0.12 l'heure à partir du 1er mai 1956 et une autre augmentation générale de 5% à partir du 1er mai 1957. Le nouveau salaire de base du journalier est donc de \$1.65 et il sera de \$1.73 l'heure l'an prochain.

La compagnie hausse aussi les primes d'équipe qui sont depuis le 1er mai de cette année de \$0.05 l'heure entre 4.00 h. p.m. et minuit et de \$0.08 l'heure entre minuit et 8.00 h. a.m.

Tous les employés de métiers affectés à la réparation et à l'entretien, reçoivent aussi une augmentation additionnelle de \$0.03 l'heure. De plus, plusieurs hommes de métier reçoivent des rajustements de \$0.05, \$0.06, de \$0.16, \$0.18, \$0.20 et même de \$0.26 l'heure.

Enfin, la compagnie convient d'étudier en comité avec le syndicat les qualifications de métiers à l'usine.

Des changements ont été aussi apportés aux articles concernant les vacances des employés.

Le syndicat des travailleurs de la pulpe et du papier de Port-Alfred vient donc de signer une convention collective qui apporte de réels avantages aux employés. Ceux-ci disposeront d'un revenu plus considérable par suite de ces augmentations de salaires. Le salaire de base à Port-Alfred est ainsi le même que celui qui existe dans les moulins Price Brothers à Kénogami et à Riverbend.

Nous félicitons les dirigeants syndicaux d'avoir négocié une telle convention collective, en particulier M. Philippe Lessard, président de la Fédération des travailleurs de la pulpe et du papier, qui dirigeait les négociations. Faisaient aussi partie du comité de négociations, M. Robert Larouche, président du syndicat, MM. Guy Dufour, Victor Dahl, Louis-Philippe Côté et Léo Legendre.

## Le congrès de la CTCC du 23 au 29 septembre

Le prochain congrès de la CTCC aura lieu du 23 au 29 septembre prochain à Montréal.

C'est ce que vient de nous communiquer M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC en déclarant que cette décision avait été prise par suite de l'incapacité de la direction de l'Hôtel Windsor de libérer ses salles avant cette date.

L'on sait que l'exécutif de la CTCC avait préalablement choisi la semaine précédant les dates plus haut mentionnées pour la tenue du congrès de la CTCC.

Ce congrès qui groupe des représentants des fédérations, des Conseils centraux et de tous les syndicats affiliés à la CTCC devrait grouper environ 500 délégués venant de toutes les régions de la province.

L'on sait que les principales questions qui seront discutées au cours de ce congrès porteront notamment sur la réforme des structures de la CTCC et sur l'unité syndicale. Nous ferons connaître plus tard l'horaire détaillé du congrès.

## "LE TRAVAIL" NE SERA PAS PUBLIE LES 27 JUILLET ET 3 AOUT

Afin de permettre aux employés de la rédaction et de la circulation du journal LE TRAVAIL de prendre leurs vacances, il n'y aura pas d'édition du journal le 27 juillet et le 3 août.

Nos lecteurs sont donc priés de prendre note que les bureaux du département de la circulation seront fermés du 13 juillet au 30 juillet tandis que ceux de la rédaction le seront à compter du 19 juillet.

La première édition, dès le retour de vacances, sera publiée le 10 août.

LA DIRECTION.

## L'OPINION DES AUTRES

## Quasi-silence syndical

L'un des étonnements de la dernière campagne électorale, c'est le silence, il faudrait écrire : l'absence des syndicats ouvriers. En un sens, celle-ci est naturelle: le rôle des syndicats est d'ordre économique et professionnel, non point politique. Mais la surprise vient de ce que, depuis la guerre, plusieurs chefs syndiqués ont reconnu que leur activité devient à demi-inutile quand ils ont affaire à un gouvernement hostile. Je ne sache pas que le gouvernement Duplessis, alors déclaré "ennemi de la classe ouvrière", ait mérité de rentrer en grâce.

L'affirmation du début doit évidemment être nuancée. C'est ainsi que la CTCC a présenté aux candidats un programme en plusieurs points qu'elle leur a demandé d'approuver. Mais dans la majorité des comités l'opération est demeurée très discrète, et je ne crois pas qu'elle ait déplacé plusieurs votes. Dans quelques régions, les forces syndicales semblent avoir donné à plein contre ou pour l'ancien député; mais il s'agissait de petites guerres locales.

En général les chefs ouvriers ont très peu contribué à créer l'atmosphère de la lutte, ils l'ont plutôt subie passivement. Comme, au même moment, des vedettes passaient avec éclat dans l'autre camp, le mouvement ouvrier s'est trouvé à s'exprimer surtout par ses transfuges.

## UN EXEMPLE

La propagande de l'Union nationale a su utiliser la situation à merveille. Ainsi, sur le plan de la technique électorale, une page publiée dans plusieurs journaux et qui, par l'intermédiaire de Pierre Laporte, reliait le parti libéral à la grève du DEVOIR et faisait porter sur M. Lapalme les condamnations alors formulées par des chefs syndicaux, — cette page constituait un chef-d'œuvre de cynisme habile. La mise en page donnait l'impression que Gérard Picard, Roger Mathieu, Roger Provost et d'autres leaders du syndicalisme prenaient nettement position en faveur de M. Duplessis. Pour répondre point par point à cette seule page de mensonges, il en aurait fallu dix, que personne n'aurait eu le goût de lire.

Elle a eu partout ses répercussions, et je vois, par une feuille locale, qu'on a utilisé la substance jusque dans Jonquière-Kénogami contre René Chaloult. "L'axe Laporte-Chaloult, affirmait un grand panneau publicitaire, méprise les ouvriers".

## UN PEU DE BEURRE COMMUNISTE

Au reste cette propagande se reliait curieusement à "l'anti-communisme", et M. Chaloult devenait un allié de Gui Caron. C'est ainsi que l'Union nationale locale écrivait: "Demandez au chef du parti communiste québécois, Gui Caron, pourquoi il a cédé aux pressions qui lui ont été faites pour retirer ses candidats contre Chaloult et Laporte..."

Tout homme dans son bon sens et qui est le moins renseigné sur la politique québécoise, sait que le parti communiste faisait à Chaloult et Laporte tout le mal qu'il pouvait en retirant ses candidats dans leurs comtés. Tout individu un peu rassis et un peu au courant comprend donc sur quelles invraisemblances repose une pareille accusation. Mais nous avons vu que, à sa phase initiale, le McCarthyisme est de bon rendement. Ainsi M. Chaloult a été combattu à la fois comme anti-ouvrier et comme ami clandestin des communistes — lui à qui le gouvernement central fit un procès, en temps de guerre, parce que (entre autres raisons) il avait osé diriger son ironie contre "nos amis communistes". Cette canaillerie stupide et cette stupidité canaille lui ont peut-être coûté les 200 votes qui élirent son adversaire...

## A GAUCHE

Le Parti Social Démocratique, qui pouvait compter des appuis syndiqués, ne paraît pas en avoir beaucoup reçus. Dans un comté comme Rouyn-Noranda, où il a obtenu cette aide, les ouvriers n'ont pas suivi leurs chefs. Il se serait même produit là un curieux phénomène.

Le candidat du P.S.D., M. J.-P. Ouellette, avait les assemblées les plus nombreuses. On les écoutait, lui et ses orateurs durant des heures. Cela se serait vérifié dans les milieux ruraux aussi bien qu'à la ville. M. Ouellette, d'après les observateurs politiques, pouvait être battu comme tout le monde mais l'état de l'opinion était tel qu'il ne pouvait subir un écrasement.

Or il a été écrasé. Le libéral, M. Edgar Turpin, dont la campagne n'était pas particulièrement vigoureuse, fut élu. Comment expliquer ce retournement de dernière heure? On nous écrit à ce sujet: "Le P.S.D. a convaincu les électeurs de voter contre Duplessis. Mais au dernier moment ils ont dû penser que le P.S.D. n'avait aucune chance, alors ils ont exprimé leur mécontentement en votant libéral". Il arrive souvent aux "petits partis" de travailler sans le vouloir pour les gros. N'en sera-t-il pas ainsi aussi longtemps que notre système électoral favorisera les partis établis et que le premier article (inavoué) de notre credo politique sera qu'IL NE FAUT PAS "PERDRE" SON VOTE...

## POURQUOI?

Pour revenir aux syndicats ouvriers, leur attitude présente vient-elle d'une réelle évolution interne? Seraient-ils devenus plus timides? Ou bien est-ce simplement une conséquence du réaménagement qu'ils viennent de subir?

Les unions de la CIO favorisaient l'intervention politique tandis que ceux de PAF of L la repoussaient: dans quel sens un nouvel équilibre va-t-il s'établir au sein du Congrès unifié? La CTCC, hier méfiante, s'était nettement rapprochée de l'action politique; mais elle se pose aujourd'hui de graves questions sur son avenir, menacé par l'unification des centrales rivales; elle a pu estimer imprudente une activité trop voyante dans cette conjoncture.

La question reste donc ouverte.

André L.  
LE DEVOIR, 29-6-56

## LA SEMAINE

SHERBROOKE

## L'Alliance des Infirmières signe une convention avec l'hôpital St-Vincent-de-Paul

L'Alliance des Infirmières de Sherbrooke qui groupe les infirmières de l'hôpital général Saint-Vincent de Paul, de l'Hôtel-Dieu et du Sanatorium Saint-François de Sherbrooke, vient de signer une convention collective de travail avec l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul.

C'est ce que vient de nous communiquer M. Evangéliste Moreau, agent d'affaires du Conseil Central de Sherbrooke, en précisant que l'augmentation de salaire a été de \$2.75 par semaine, ce qui porte le salaire à un taux égal à celui payé à Montréal.

Par ailleurs, les infirmières ont aussi obtenu le bénéfice de quatre semaines de vacances payées après cinq années de service ainsi que le paiement de douze jours de salaire par année en cas de maladie. Cette clause couvrira également les cas d'accidents non assurés en vertu de la Loi des Accidents de Travail.

Un autre article de la convention prévoit également des conditions particulières aux infirmières ayant à faire du service de garde à la salle d'urgence.

MM. O. St-Louis et Jean-Robert Parent représentaient l'hôpital au cours des négociations tandis que Mmes Fabiola St-Cyr, I.L., Thérèse Couture, I.L., et M. Evangéliste Moreau, agent d'affaires, représentaient les infirmières.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:  
GERARD PELLETIER

Rédacteur:  
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,  
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50  
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa

89 IMPRIMERIES ALLIÉES CANADA

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.  
Ministère des Postes, Ottawa

SHERBROOKE

## Avantages obtenus par l'Association des Employés du Service Hospitalier

L'Association des Employés du Service Hospitalier de Sherbrooke vient de conclure deux conventions collectives de travail en faveur des employés de quatre institutions de cette ville. Il s'agit de l'Hospice Sacré-Coeur de Sherbrooke et de l'hôpital d'Youville et de l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke et du Sanatorium St-François.

À l'Hospice Sacré-Coeur et à l'Hôpital d'Youville, les syndiqués ont obtenu les avantages suivants: augmentation de \$4.00 par semaine de l'échelle des salaires des infirmiers; une augmentation de \$1.00 par semaine pour tous les employés féminins ayant 6 mois de service et plus et une augmentation de \$2.00 par semaine pour 30 autres employés féminins.

Il a aussi été convenu que ceux qui travailleront les jours de fêtes devront être rémunérés à temps double, sinon le congé devra être remis dans un délai stipulé.

Les RR. SS. Supérieure et Économique ainsi que M. Georges H. Auray, directeur du personnel, représentaient ces institutions au cours des négociations tandis que MM. Conrad Bouchard, Yves Donaldson, Mme Lucien Léveillé ainsi que M. Evangéliste Moreau représentaient la partie syndicale.

À l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke et au Sanatorium Saint-François, les bénéfices suivants furent obtenus au cours des négociations directes:

- a) Augmentation de \$2.00 à \$4.00 par semaine aux employés masculins;
- b) Augmentation de \$1.00 par semaine pour tous les employés féminins à l'exception des employées graduées en puériculture qui obtiennent une augmentation de \$3.00 à \$4.00 par semaine;
- c) Augmentation du nombre

des fêtes chômées et payées; d) Paiement à temps double pour toutes les fêtes chômées non remises.

Le représentant patronal était M. Albert Charpentier tandis que Mlle Jacqueline Fluet, M. Adrien Morin et M. Evangéliste Moreau, agent d'affaires, représentaient les syndiqués.

Toutes ces négociations furent faites avec la collaboration de M. Jacques Archambault, conseiller technique de la Fédération des Services.

ARVIDA

Mardi dernier, le 26 juin, le Syndicat des employés municipaux d'Arvida a tenu une assemblée régulière au cours de laquelle il a procédé à ses élections annuelles sous la présidence de Me Robert Auclair. Voici le résultat de ces élections.

M. René Perron a été réélu président du syndicat pour la deuxième fois. M. Jean-Marie Giguère a été réélu vice-président alors que M. Joseph-Marie Lavoie a été réélu secrétaire-trésorier.

M. Fernand Tremblay, Noël Tremblay et Gérard Asselin ont été élus directeurs de ce syndicat.

## Au Conseil de Construction



Sur la photo du haut, on remarque de gauche à droite, M. Aldéric Gosselin, président du Conseil de Construction de Montréal adressant la parole aux délégués présents à la journée d'études sur les réformes de structures de la CTCC; sur la photo de droite, le secrétaire général de la CTCC, M. Jean Marchand fait un exposé de la question; on remarque à la tribune MM. Horace Laverdure, Jean-Paul Lefebvre, et Jean-Paul Geoffroy. Ci-contre, M. William Léger, président de la Fédération du Bâtiment.

### JOLIETTE

## Le Syndicat de Pinatel va en conciliation

Le syndicat qui groupe les employés de la Pinatel Piece Dye Works de Joliette a demandé les services d'un conciliateur du gouvernement qui tentera de régler le différend qui s'est élevé à l'occasion du renouvellement du contrat de travail.

Le Syndicat a soumis un projet d'amendement touchant à 17 clauses du contrat actuel.

Concernant les salaires, les demandes d'augmentation porteraient le salaire de base à .87 sous l'heure ou \$43.50 par semaine.

Une autre demande syndicale veut une garantie de 40 heures de paie par semaine, c'est-à-dire \$34.80 par semaine.

Il est facile de concevoir que les demandes syndicales sont extrêmement raisonnables.

En réponse aux demandes syndicales la compagnie offre de si-

gner le même contrat qu'actuellement pour une autre période de 3 années.

C'est donc dire que la Cie Pinatel n'offre aucune augmentation de salaires.

#### Attitude syndicale:

Il n'y a aucun doute que les ouvriers de la Pinatel comprennent la situation existante, ils savent que la Compagnie plaidera l'incapacité de payer, mais ils savent aussi que les économies doivent être faites ailleurs que sur les salaires, qui sont ridiculement bas malgré les hausses obtenues les années passées.

### MONTREAL

# Etude de la réforme des structures de la CTCC par le Conseil de Construction

Tous les syndicats de la Construction de Montréal étaient représentés lors d'une importante réunion d'étude tenue à Montréal samedi dernier, sous la présidence du confrère Aldéric Gosselin.

Les dirigeants du Conseil de Construction avaient convoqué les officiers et militants des différents syndicats dans le but d'approfondir deux questions d'un intérêt vital pour notre mouvement: le projet de réformes des structures internes de la C.T.C.C. et le problème de l'unité syndicale.

Voici, dans ses grandes lignes, le programme de cette réunion organisée avec la collaboration du Service d'Education de la C.T.C.C.

— Les structures actuelles de la C.T.C.C. et l'organisation de nos Services: exposé du confrère Albert Côté, conseiller technique à la Fédération du Bâtiment.

— Discussion par une équipe d'invités et par toute l'assemblée du problème de la répartition des tâches entre les divers organismes dans notre mouvement.

Invités: Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C.; William Léger, président de la Fédération du Bâtiment; Horace Laverdure, président du Conseil Central de Montréal; Jean-Paul Geoffroy, conseil technique à la C.T.C.C. Animateur: Jean-Paul Lefebvre.

— Dîner (les participants à la journée d'étude étaient les invités du Conseil de Construction).

— Discussion sur l'unité syndicale au Canada. Invités: Aldéric Gosselin, président du Conseil de la Construction; Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C.; l'abbé J.-M. Lafontaine, aumônier du Conseil Central; M. Horace Laverdure, président du Conseil Central. Animateur: Jean-Paul Lefebvre.

— 5.00 p.m.; Clôture.

## Les employés de Price signent leur première retenue syndicale

Lors du règlement du conflit entre la compagnie Price Brothers et les syndicats de ses employés, les parties convinrent d'établir le régime de la retenue syndicale volontaire et révoicable. C'était la première fois que pareille chose se produisait dans les moulins de cette compagnie.

Les dirigeants des trois syndicats se sont mis à l'oeuvre après le retour au travail des employés et ceux-ci ont commencé à signer leur formule de retenue syndicale. Actuellement, le gros du travail est fait, mais il n'est pas terminé et il y a encore des employés qui n'ont pas été rencontrés.

Cependant, les résultats sont plus qu'encourageants et significatifs sur la volonté des employés de Price Brothers de payer leur cotisation syndicale. En effet, au moulin de Kéno-gami, quelque 700 employés ont signé leur autorisation de retenue syndicale, au moulin de Jonquière, quelque 200 l'ont fait et au moulin de Riverbend, plus de 515 employés ont signé également cette autorisation.

C'est dire que la grande majorité des employés syndiqués a signé l'autorisation de retenue syndicale. Nous félicitons les dirigeants syndicaux d'avoir abattu une telle besogne dans un temps aussi court et leur souhaitons de pouvoir compter bientôt dans les rangs de leurs syndicats, tous les employés des moulins à papier de cette compagnie.

### JOLIETTE

## Manifestations organisées pour la Fête du Travail

Le Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Joliette organise encore cette année de grandes manifestations à l'occasion de la Fête du Travail 1956.

Depuis janvier, divers comités sont en action afin de donner à la population de Joliette et de la région une des plus grandes fêtes du Travail jamais encore vues à Joliette.

Voici le programme complet des différentes manifestations qui auront lieu:

Samedi le 1er septembre: A. M. Fête spéciale pour les enfants à l'Aréna; SOIR: Danse populaire sur la place du marché.

Dimanche le 3 septembre: A. M.: Messe et sermons de circonstance; P.M.: Parade de chars allégoriques; SOIR: Pèlerinage à l'Oratoire St-Joseph; Concert au Parc Lajoie.

Lundi le 3 septembre: A.M.: Parade si elle n'a pas lieu la veille; P.M.: Fête champêtre pour toutes les familles; SOIR: Soirée de vaudeville à l'Aréna de Joliette.

Parade de chars allégoriques  
Le Conseil Central a l'inten-

tion d'organiser une grande parade de chars allégoriques à l'occasion de la Fête du Travail.

La Cité de Joliette a déjà promis de collaborer en construisant un char au nom de la Cité; le Conseil Central verra à la construction du char qui transportera la Reine du Travail.

L'après-midi du lundi le 3 septembre il y aura une grande fête champêtre pour tous les membres de la famille. Il y aura des concours, des jeux pour les enfants et pour les adultes. On distribuera pour au moins \$300 de prix, cadeaux, souvenirs.

Pèlerinage à l'Oratoire St-Joseph  
On se rappelle le grand succès des derniers pèlerinages à l'Oratoire St-Joseph. Tous ceux qui sont allés en sont revenus enchantés et chaque année le nombre de pèlerins a toujours été grandissant.

Malgré le prix élevé de location des autobus le Conseil Central a décidé de laisser le prix au même taux que l'an passé c.a.d. \$1.75 aller-retour. De cette manière on espère que tous pourront profiter de ce merveilleux pèlerinage.

Bureau: MA. 2121  
Domicile: TU. 2839

**Fernand Pion**  
Courtier d'assurances

Représentant la Société  
d'Assurance des Caisses  
Populaires et autres.

507 Place d'Armes, Suite 600  
MONTREAL

FUMEZ UNE

*Player's*

"MILD"



LA CIGARETTE  
LA PLUS DOUCE,  
LA PLUS  
SAVOUREUSE!

### ASSURANCE-GROUPE

Ayez toujours l'oeil  
**SUR VOTRE SANTÉ!**

NOUS PAYONS VOS FRAIS

- MEDICAUX
- CHIRURGICAUX
- HOSPITALIERS
- PREVENTIFS

INDEMNITE DE SALAIRE  
ASSURANCE-VIE  
DECES ACCIDENTEL

DE PLUS:

**Les Services de Santé du Québec**

437, rue Caron Québec      333 Est, rue Craig Montréal

RECOMMANDÉS PAR LA C.T.C.C.



# LA SEMAINE



Lors du banquet offert par le Syndicat du vêtement de Victoriaville à l'occasion du vingtième anniversaire de fondation de la Fédération Nationale du Vêtement, avaient pris place à la table d'honneur : Son Honneur le maire Yvon Jutras de Victoriaville; M. J.-N. Godin, vice-président de la Fédération du Vêtement; M. l'abbé Parenteau, aumônier de la Fédération; M. Angelo Forte, président de la Fédération; Mme Philippe Girard; M. Philippe Girard, représentant de la CTCC; Mme Willie Hamel et M. Willie Hamel, ancien président de la Fédération Nationale du Vêtement et ancien président du Conseil Central de Victoriaville.

## Un fonds spécial d'organisation sera réclamé par la Fédération du Vêtement au congrès de la CTCC

Une résolution pilotée par l'Exécutif de la Fédération nationale du Vêtement et endossée par le comité des résolutions a finalement été adoptée par le congrès de la Fédération à Victoriaville en vue d'instituer un fonds d'organisation de 15 cents par membre par mois à même les revenus du fonds de défense professionnelle.

Voilà la principale recommandation qui sera faite par la Fédération Nationale du Vêtement lors du prochain congrès de la CTCC à Montréal.

Cette résolution faisait suite aux recommandations contenues dans le rapport présenté par M. Angelo Forte, président de la Fédération Nationale du Vêtement, dont le congrès avait lieu à Victoriaville vendredi et samedi derniers.

Le congrès qui avait pris fin samedi après-midi par la réélection par acclamation de tous les membres de l'Exécutif sortant de charge, s'est clôturé par un magnifique banquet offert par le Syndicat National du Vêtement de Victoriaville à l'occasion du vingtième anniversaire de fondation de la Fédération.

### Progrès réalisés

Dans son rapport, M. Forte a cité le procès-verbal du premier congrès de la Fédération qui avait eu lieu à Québec le 6 septembre 1936. A cette date, d'après le procès-verbal, le total des effectifs de la fédération se chiffrait par 840 membres alors qu'il atteint 5,000 membres en 1956.

M. Forte a aussi fait état des services rendus par la Fédération aux syndicats affiliés et aux syndiqués en général en contribuant à améliorer leurs conditions de travail et de salaire.

### L'unité syndicale

Dans son rapport, qui a été approuvé par le congrès, M. For-

te s'est prononcé en faveur d'une formule qui conserverait l'intégrité de la Fédération du Vêtement et celle des autres fédérations affiliées à la CTCC, soit la formule de l'affiliation syndicale. Par ailleurs M. Forte a ajouté qu'il ne croit pas qu'il serait possible de s'intégrer dans les unions internationales avec chance de faire valoir les principes auxquels nous avons foi si les unions internationales gardent leur mentalité et leurs cadres actuels.

### Les réformes de structures

Le congrès de la Fédération Nationale du Vêtement s'est prononcé sans équivoque en faveur de réformes de structures au sein de la CTCC afin de donner plus de force et de cohésion aux syndiqués. Le congrès s'est cependant déclaré d'avis qu'aucune réforme de structures ne soit définitivement approuvée avant que les corps affiliés ne sachent clairement sous quelles structures ils devront évoluer.

### Les négociations

Le congrès a constaté que les employeurs de la zone 1, soit ceux de la région de Montréal, ont tendance à émigrer vers les zones inférieures où ils peuvent payer des salaires inférieurs et travailler pendant des heures plus longues.

A ce sujet, le rapport de M. Forte signale le cas de Tooke Bros. qui a déménagé ses entreprises dans la région des Trois-Rivières où il a réussi à empê-

cher ses employés de se former en syndicat bona fide.

Voici d'ailleurs comment s'est exprimé M. Forte à ce sujet:

"Dans la région des Trois-Rivières, les employeurs de l'industrie de la chemise, qui sont nombreux, se croient tout permis, et je suis certain qu'ils reçoivent l'assurance de leurs amis politiques du parti actuellement au pouvoir que tout ce qu'ils feront sera toléré. Comment expliquer autrement la baisse de salaire de 25 p. 100 de la compagnie Empire Shirt de Louiseville et de la compagnie Empire Shirt de Grand-Mère, problème qui n'a pas encore été réglé par le comité paritaire. Comment expliquer que la compagnie Hart Shirt de Trois-Rivières, pour ses 150 employés, n'a pas encore payé le boni de vie chère de 0.06 et de 0.08 cents l'heure, bien que cela soit loi depuis février 1954. Tout cela prouve que dans la province de Québec, la loi est administrée non pas selon la justice et la bonne conscience mais plutôt selon les couleurs politiques."

### Les résolutions

D'autres résolutions issues du rapport présidentiel favorisent une politique de standardisation des salaires, une politique d'organisation dans les zones secondaires, une politique saine de négociations, l'augmentation de la productivité et finalement une demande afin de restreindre les importations étrangères.

### Les élections

Tous les membres de l'Exécutif

## Digne célébration du 20e anniversaire de la Fédération du Vêtement

A l'issue du 20e congrès de la Fédération Nationale du Vêtement, un magnifique banquet réunissait dans la salle du Conseil Central de Victoriaville de nombreuses personnalités religieuses et civiles ainsi que des représentants du monde syndical.

Outre les convives de la table d'honneur qui apparaissent sur la photo ci-contre, on remarquait également M. O'Brien Grenier, ancien secrétaire de la Fédération; M. Gérard René, 1er vice-président de la Fédération; Mlle Irma Gagnon, 2e vice-présidente de la Fédération; M. Jean-Claude Leclerc, trésorier de la Fédération; M. Lucien Laforest, secrétaire-archiviste; plusieurs représentants du Conseil Central de Victoriaville ainsi que plusieurs anciens officiers de la Fédération et du Syndicat de Victoriaville avaient également pris place au milieu des délégués du congrès.

### Allocution de M. Philippe Girard

M. Philippe Girard, représentant de la CTCC à ce banquet s'est dit heureux de participer à ces agapes et retraça le chemin parcouru depuis 2 ans.

M. Girard a rappelé qu'il avait vu naître la Fédération du Vêtement et que le Conseil Central de Montréal dont il était l'organisateur, avait été heureux de participer à la fondation de plusieurs syndicats affiliés à la Fédération du Vêtement.

Ce que j'apprécie le plus dans votre fédération, dit M. Girard, c'est le travail sérieux et méthodique en vue de protéger la dignité humaine des travailleurs. Cette politique se reflète, dit-il,

sortant de charge ont été réélus à leurs fonctions respectives. Ce sont MM. Angelo Forte, président; Gérard René, 1er vice-président; Mlle Irma Gagnon, 2e vice-présidente; Lucien Laforest, secrétaire-archiviste, et Jean-Claude Leclerc, trésorier.

Les élections étaient sous la présidence de M. Willie Hamel, ancien président de la Fédération et ancien président du Conseil Central de Victoriaville.

M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la CTCC, adressant la parole à l'issue des élections, a souligné le témoignage unanime de confiance apporté à l'exécutif.

Après avoir rappelé que le système économique actuel ne repose que sur des impératifs matériels dont le travail du dimanche dans plusieurs industries est un exemple, M. le chanoine Pichette a demandé aux syndiqués de travailler à redonner à l'homme sa place dans l'économie, soit la première.

Il faut redonner une vie au système actuel qui dépérit et meurt actuellement au moyen du syndicalisme catholique.

Faisant allusion aux problèmes d'unité syndicale, le chanoine Pichette a ajouté que nous devons chercher à établir les contacts

dans vos conventions collectives qui comprennent toutes des clauses garantissant la séniorité ainsi que la sécurité syndicale de même que la santé et le bien-être des travailleurs.

En terminant M. Girard a rappelé l'urgence de travailler à former dans les syndicats, les organismes régionaux des ouvriers sortis des usines et des rangs des travailleurs en vue de prendre la relève et de poursuivre la tâche entreprise.

Tout est à refaire dans la province de Québec, tout est à réformer, le système économique, les institutions. Aucun mouvement, aucune organisation ne pourra entreprendre et mener à bien cette tâche si ce n'est le mouvement syndical; si nous voulons que l'homme reprenne sa place que l'outil et la machine ne soient plus les maîtres de l'homme mais ses serviteurs.

Plusieurs autres orateurs ont également adressé la parole à l'issue du banquet dont MM. O'Brien Grenier et Willie Hamel respectivement ancien secrétaire et ancien président de la Fédération; M. le maire Yvon Jutras de Victoriaville; M. Jean-Noël Godin, agent d'affaires de la Fédération du Vêtement; M. Angelo Forte, président de la Fédération ainsi que M. l'abbé Parenteau, aumônier de la Fédération.

nécessaires dans la mesure où nous pouvons apporter un message réconfortant.

Par ailleurs, l'aumônier général de la CTCC a ajouté que les syndiqués ne peuvent rester insensibles aux souffrances des autres travailleurs et de leur famille dont les pays sous-alimentés donnent actuellement le triste exemple. Nous devons leur apporter notre aide et notre secours, ajoute-t-il.

## RIVERBEND

Dernièrement, le Syndicat national des travailleurs de la pulpe et du papier de Riverbend procédait à l'élection de ses officiers pour l'année en cours. Ont été élus MM. Marcellin Gauthier, président; Léo Arsenault, 1er vice-président; Gérard Gagné, 2e vice-président; Roger Ouellet, 3e vice-président; Damase Maltais, secrétaire-archiviste; Réal Bisson, assistant-secrétaire-archiviste; Léo Laberge, secrétaire-trésorier; Stanley Dufour, assistant-secrétaire-trésorier; Lucien St-Jean, gardien; Maurice Lavoie, sentinelle; Léopold Savard, Jean-Baptiste Gauthier et Edmond Arsenault, vérificateurs.

# DANS LE MOUVEMENT

SHAWINIGAN

## Les problèmes de l'automation étudiés au congrès des métallos

Les délégués au 12e congrès de la Fédération nationale de la Métallurgie qui avait lieu à Shawinigan en fin de semaine, ont longuement étudié le problème de l'automation, les conséquences de cette nouvelle ère pour les travailleurs et les moyens à prendre pour que cet âge nouveau profite également aux travailleurs.

C'est M. S. Ted Payne qui a fait rebondir le problème devant les congressistes en présentant son rapport annuel à titre de 1er vice-président et porte-parole de la section des chantiers maritimes.

Après avoir déclaré dans son rapport que le patronat développe

et perfectionne des méthodes de réduction dans le coût de production qui amènent nécessairement des diminutions de salaires, des déplacements de main d'oeuvre et du chômage pour les ouvriers, et avoir souligné que le monde des affaires s'organise pour faire face avec succès à ces

changements, M. Payne avait déclaré que le mouvement syndical devrait, lui aussi, trouver des moyens pour affronter ces bouleversements. Dans plusieurs cas, dit-il, les changements ont apporté des bouleversements et virtuellement éliminé des métiers spécialisés et modifié le statut d'un grand nombre de travailleurs.

Il avait alors suggéré au mouvement syndical de s'équiper pour faire face à ces changements et proposé un programme de négociations à long et court termes.

A la suite de ces recommandations, le comité chargé d'étudier le rapport de M. Payne a proposé le programme suivant au congrès qui l'a adopté unanimement:

Considérant que l'"Automation" est chez nous un fait,

Considérant que le patronat n'envisage cette révolution technique que comme un moyen d'augmenter les profits,

Considérant que cette révolution technique ne peut s'effectuer sans entraîner des bouleversements sociaux considérables,

Considérant que les travailleurs doivent faire face à ces bouleversements et devraient également bénéficier du progrès économique du pays,

Le comité recommande que:

1) La Fédération spécialise au moins un Permanent dans les systèmes "La Classification et l'Evaluation des tâches."

2) La Fédération demande à la C.T.C.C. de spécialiser un ou des Permanents dans les problèmes et les solutions aux problèmes causés par l'automation.

3) La Fédération prête une plus grande attention aux clauses d'ancienneté dans nos conventions collectives et tente à protéger de façon particulière "les métiers spécialisés".

4) La Fédération, comme politique à long terme:

1- Tende au salaire annuel garanti.

2- Réclame un entraînement technique scolaire plus étendu, en vue de former nos enfants pour l'âge électronique et automatique.

3- Réclame que le droit à la Pension Fédérale de Vieillesse soit acquis à l'âge de 65 ans.

4- Favorise l'établissement du Fonds de Pension.

5- Réclame une augmentation de bénéfices d'Assurance-Chômage.

6- Réclame des salaires beaucoup plus élevés.

7- Réclame l'augmentation de bénéfices marginaux: vacances,

## La CTCC ne doit pas vivre en vase clos, dit M. Jean Marchand

Pour l'information de nos lecteurs, nous empruntons du journal LE NOUVELLISTE, des Trois-Rivières, un résumé des remarques de M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, devant les congressistes de la Fédération Nationale de la Métallurgie réunis à Shawinigan:

SHAWINIGAN — "La C.T.C.C. ne doit pas vivre en vase clos, mais je suis aussi opposé à ce que notre mouvement soit noyé dans la nouvelle centrale canadienne", a dit M. Jean Marchand, secrétaire de la Confédération de Travailleurs Catholiques du Canada qui s'est adressé aux délégués de la Fédération nationale de la métallurgie (C.T.C.C.), réunis en congrès annuel au collège Immaculée-Conception.

Après avoir signalé que la Fédération de la métallurgie est une fédération-clef dans la C.T.C.C., qu'elle est une des mieux organisées et des plus dynamiques, le secrétaire général de la C.T.C.C. a dit qu'il n'y a pas une organisation syndicale de la province qui se soit battue comme la C.T.C.C. ces dernières dix années pour promouvoir le mouvement syndical et l'intérêt des travailleurs.

### Fusion syndicale

Depuis la fusion relativement récente du C.I.O. et de la F.A.T. en une seule centrale syndicale, la C.T.C.C. étudie sérieusement la position de fusion ou autre qu'elle prendra en regard de la nouvelle centrale.

Ainsi les délégués de la Fédération nationale de la métallurgie ont étudié cette question, de même que celle de la réforme de structure de la C.T.C.C.; ces deux problèmes sont débattus par toutes les fédérations de la C.T.C.C.

A ce sujet, M. Marchand a déclaré que le problème de réforme de structure de la C.T.C.C. est lié intimement à la fusion de la C.T.C.C. à la nouvelle centrale syndicale. Nous ne voudrions pas être victimes de cette fusion, mais y jouer pleinement notre rôle; c'est pour cette raison, dit-il, que la réforme de structure est si urgente.

### Déconfessionnaliser

Comme corps, a ajouté M. Marchand, je crois que la C.T.C.C. devrait être déconfessionnaliser. Une organisation syndicale strictement religieuse est impensable sur le continent nord-américain. En entrant dans la C.T.C.C. il ne faut pas qu'on croit adhérer à un dogme religieux.

Le secrétaire général de la C.T.C.C. a précisé qu'il n'est pas nécessaire de se parer d'une étiquette religieuse pour qu'un mouvement syndical ait une conception chrétienne de l'homme et des déclarations de principes qui s'en inspirent.

Au cours de son allocution, M. Marchand a signalé le rôle fondamental exercé par la C.T.C.C. dans le Québec. Il a mis en lumière le caractère militant de la C.T.C.C. dont les cadres, dit-il, n'ont pas étouffé l'organisation syndicale comme chez certains autres mouvements syndicaux. Nous sommes rendus à un stade, a-t-il continué, où les syndiqués doivent être assez mûrs pour penser les problèmes qui se présentent.

## L'affiliation de la CTCC à la centrale unifiée, bien vue des métallos

Les métallurgistes réunis en congrès à Shawinigan ont accepté les recommandations contenues dans le rapport moral présenté par M. Adrien Plourde, président de la Fédération concernant l'affiliation de la CTCC à la centrale canadienne unifiée.

Après avoir rejeté le statu quo ainsi que l'idée d'une fusion organique avec la centrale unifiée, M. Plourde a déclaré qu'il ne restait qu'une seule alternative soit l'affiliation de la CTCC à la centrale canadienne, ce qui permettrait à notre mouvement de conserver ses caractéristiques et de continuer chez les chefs et les militants son travail de formation et d'éducation.

"C'est à mon sens, dit M. Plourde, la seule formule d'union qu'il nous faille rechercher, la seule qui soit véritablement acceptable à toutes nos fédérations et à tous nos syndicats affiliés et qui, semble-t-il, serait acceptée par les dirigeants de la nouvelle centrale unifiée."

Dans ses remarques, M. Plourde a noté que la CTCC ne devait pas chercher à s'isoler et à vivre indépendamment de la centrale canadienne. "Même dans l'industrie de l'aluminium où notre force économique est prépondérante, à cause de la production massive qui sort d'Arvida, nos positions sont sérieusement menacées par l'expansion de l'industrie dans d'autres provinces, notamment en Colombie-Britannique".

Par ailleurs, dit M. Plourde, je ne crois pas qu'il faille songer à une fusion complète de la CTCC dans le grand tout d'une centrale syndicale unique. Ce serait tout d'abord priver nos militants de cadres protecteurs et de risquer en même temps de leur voir perdre à la longue l'esprit qui les caractérise. Ce danger serait encore plus grand pour ceux qui assureraient la relève. Enfin, dit-il, la fusion complète entraînant la disparition de la CTCC comme telle priverait la centrale unifiée d'un véritable enrichissement."

## ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

Cours de Sociologie  
155 est, Boul. Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant. Vous trouverez ci-inclus la somme de \$.... pour le nombre de cours.....

Nom .....

Adresse .....

DECOUPER ET POSTER

## La juridiction du Code National du Travail sur les chantiers maritimes

Les délégués au congrès de la Fédération de la Métallurgie ont aussi adopté une résolution demandant que les chantiers maritimes soient sous la juridiction du Code National du Travail afin de pouvoir obtenir une législation uniformisée étant donné que les chantiers maritimes sont une industrie à caractère national et international.

La résolution préparée par le comité chargé d'étudier le rapport de M. Payne et qui a été adoptée par le congrès se lit comme suit:

Considérant que les chantiers maritimes sont une industrie qui a un marché national pour ne pas dire international,

Considérant que les mêmes problèmes économiques se posent à l'attention de tous les travailleurs des chantiers maritimes canadiens,

Considérant que la législation du travail pour les industries interprovinciales est de juridiction fédérale,

Considérant que la section 53,

temps supplémentaire, paye de réparation,

8- Favorise des programmes de rééducation pour les employés, aux frais de la compagnie et à l'usine.

Emilien Fortier,  
Secrétaire.

sous-section (a) du Code national du travail, prévoit déjà la juridiction sur les "entreprises ou affaires opérées ou effectuées pour ou en rapport avec la navigation et le transport des marchandises et le transport par navires partout au Canada".

Considérant que l'industrie de la construction et de la réparation des navires est "en rapport" avec le transport des navires,

Le comité recommande que la Fédération demande à la C.T.C.C. de réclamer que la juridiction, pour les questions de relations patronales-ouvrières dans les chantiers maritimes, soit du ressort fédéral, par conséquent soumise au code national du travail, et que pour atteindre cette fin, elle s'assure la collaboration des autres organisations ouvrières groupant des travailleurs des chantiers maritimes.

## SHAWINIGAN

## Un congrès de travail pour les métallurgistes

Les délégués représentant les syndicats affiliés à la Fédération Nationale de la Métallurgie ont abattu de la bonne besogne lors de leur congrès annuel qui s'est déroulé la semaine dernière dans la ville de Shawinigan.

Les délibérations ont surtout porté sur les rapports qui leur ont été soumis par les dirigeants de la Fédération, soit le président, le secrétaire, le trésorier, les trois vice-présidents, le trésorier ainsi que les aviseurs techniques.

Le rapport du président M. Adrien Plourde portait sur la question de l'unité syndicale. Cette question a été approfondie par les délégués qui ont endossé les recommandations de leur président.

Les vice-présidents qui représentent chacun les sections de l'aluminium, des chantiers maritimes ainsi que la section générale ont aussi présenté des rapports étoffés qui ont été disséqués en comité puis étudiés par l'assemblée générale.

Nous donnons dans d'autres colonnes les principales caractéristiques de ces rapports ainsi que les conclusions du congrès.

Après la visite de Son Excellence Mgr Geo. Léon Pelletier, évêque des Trois-Rivières, samedi matin, le congrès s'est terminé par l'élection des officiers.

Mgr Pelletier a demandé aux travailleurs de l'acier de poursuivre leur travail et leur conquête syndicale d'une façon irréprochable et d'avoir une vision nette et grande de la société. Citant l'exemple de l'Eglise dont la permanence est assurée par la vie intense et la charité, Mgr Pelletier a demandé aux délégués d'avoir la force d'envisager les luttes avec une sérénité d'âme qui assure les forces nécessaires pour reprendre la lutte chaque jour avec la même ardeur.

Après avoir rappelé que dans l'action syndicale, les erreurs sont fatales et que la perfection n'existe pas dans ce monde, Mgr Pelletier a demandé aux congressistes d'étudier les causes de ces erreurs et de prendre les moyens pour les éviter.

Tous les membres de l'exécutif sortant de charge ont été réélus par acclamation à leur poste à l'exception du poste de secrétaire où il y eut contestation. Les officiers pour l'année courante sont les suivants: Adrien Plourde, président; S. T. Payne, 1er vice-président; G. Hébert, 2e vice-président; S. LePage, 3e vice-président; Onias Savard, secrétaire et Jacques Dion, trésorier.

## Le journal "Le Travail"

Faisant suite à un long rapport sur le journal LE TRAVAIL, les congressistes de la Fédération de la Métallurgie vont demander au prochain congrès général de la CTCC à Montréal en septembre prochain de réformer le journal LE TRAVAIL pour être non seulement un véhicule de nouvelles mais un défenseur d'idées.

Après avoir noté les difficultés de réalisation des objectifs proposés au journal LE TRAVAIL par suite du manque de ressources financières, de la collaboration des corps affiliés, de la nécessité de se déplacer à Ottawa pour réaliser le journal et finalement le retard apporté à obtenir la version anglaise de nouvelles, il a été proposé que l'on fasse des démarches pour trouver un atelier d'impression plus approprié et que l'on obtienne une plus grande collaboration des corps affiliés en permettant à la Direction du journal de se choisir des représentants régionaux qui seraient rémunérés.

Par ailleurs, on veut aussi une transformation de la tenue actuelle du journal dans le sens suivant:

- 1) Un hebdomadaire à 4 pages qui demeurerait un journal de nouvelles.
- 2) Un supplément "MENSUEL" de 12 à 16 pages qui servirait particulièrement à la diffusion des idées et du programme du mouvement. (Ce supplément pourrait être fait pour diffusion à l'extérieur du mouvement.) A la réalisation de ce supplément on devrait compter sur
  - a) la collaboration des dirigeants de la C.T.C.C.
  - b) la publication d'études particulières sur les problèmes ouvriers, soit sur le plan national, sur le plan professionnel, sur le plan régional. (Les mémoires présentés devant les tribunaux d'arbitrage sont souvent des mines de renseignements que l'on enfouit dans les tiroirs au lieu de les exploiter au profit de la communauté.)

Une partie de ce supplément pourrait être à l'attention des épouses des syndiqués; une autre à celle des travailleuses dans les usines. Les jeunes travailleurs pourraient y trouver leur place, etc.

Ce supplément, à défaut d'un journal complètement anglais, pourrait devenir l'édition anglaise de "Le Travail".

# LES OBJECTIFS QUE VEULENT ATTEINDRE LES METALLURGISTES

M. Marcel Pépin, aviseur technique de la Fédération Nationale de la Métallurgie, a présenté un long rapport montrant les gains réalisés par les syndicats affiliés à la Fédération depuis les dernières années dans le domaine des salaires, des heures de travail, des congés payés, des vacances, des clauses d'ancienneté et de sécurité syndicale.

S'il est permis de noter de grandes améliorations, dit M. Pépin, par ailleurs, d'autres objectifs restent à atteindre, notamment la réduction des heures de travail, une étude et une classification des tâches avec des réajustements de salaire, l'uniformisation des conditions de travail et de salaire dans les chantiers maritimes de même que la signature d'une convention unique avec l'Aluminum Ltd et l'Aluminum Co.

A ce sujet, M. Pépin fait remarquer que l'on retrouve dans les différences de conditions de travail et de salaire dans les diverses usines de l'aluminium, les vices de notre régime économique: "L'Alcan, dit-il, n'existe pas pour produire de l'aluminium mais pour réaliser des dividendes.

Les détenteurs d'actions de l'Alcan ont-ils un dividende différent selon que leur argent sert à produire de l'aluminium à Arvida, Shawinigan, Beauharnois ou même Kitimat? le taux est identique. Existe-t-il une bonne raison pour qu'il en soit autrement des taux de salaire des travailleurs?

A la suite du rapport de M. Pépin, un comité chargé de cette étude a fait les recommandations suivantes qui ont été adoptées par le congrès:

Deux semaines de vacances payées devraient s'appliquer aux employés d'un an de service.

Trois semaines, après 10 ans.

Quatre semaines, après 15 ans.

Toutes les fêtes devraient être payées.

De nouveau, quarante heures.

La Fédération devra dans l'avenir faire un effort pour rétablir de justes proportions entre les diverses classifications. Comme moyen pratique, il y aurait sûrement lieu qu'un permanent se spécialise particulièrement dans ce domaine.

Le comité apprécie la collaboration des autres organisations syndicales dans la défense des intérêts des travailleurs.

Le comité recommande au Congrès d'accorder tout son appui aux travailleurs de la Branche de l'Aluminium, qui demandent cette année un contrat unique sur le plan de l'Industrie.

Le comité insiste sur la nécessité de poursuivre notre lutte dans la réduction des heures de travail.

## Des mesures restrictives s'imposent sur le cabotage par suite de la canalisation

L'industrie des chantiers maritimes du Canada et particulièrement celle de la province de Québec qui doit subir une concurrence déloyale de la part des industries de l'étranger est grandement inquiète des répercussions qu'aura la canalisation du Saint-Laurent sur leur production.

Les travailleurs, de leur côté, se rendent compte que les lois actuelles sur le cabotage les placent dans un état complet d'insécurité et d'infériorité si les navires étrangers qui sont construits par une main-d'oeuvre dont les salaires sont très bas peuvent venir faire le commerce intercostal dans les eaux canadiennes et si ces navires ne sont pas obligés de faire effectuer leurs réparations dans les chantiers maritimes canadiens. C'est l'opinion officielle de la Fédération de la Métallurgie et endossée par le congrès.

L'avenir des employés des chantiers maritimes et l'avenir du Canada comme nation maritime est actuellement à l'étude devant la Commission royale sur le commerce côtier, qui devra fouiller parmi plus de 5,000 pages de témoignages écrits et 159 mémoires qui établissent le pour et le contre du commerce côtier et intérieur soit comme construction ou opération des vaisseaux canadiens.

La Commission royale d'enquête commença ses auditions en juillet 1955 pour les clore en janvier 1956.

Les points de vue exposés devant la Commission diffèrent considérablement, ceux de tout le travail organisé visant la défense du bien-être et de la sécurité des employés, par les restrictions et ceux des producteurs de blé de l'Ouest qui verraient d'un bon oeil un commerce entièrement libre, soit côtier ou intérieur, à tous les navires du monde entier (Incidentement ceux qui sont construits, réparés ou opérés par une main-d'oeuvre à bon marché) afin de maintenir les

taux de fret les plus bas possible.

On peut admettre que d'un point de vue purement économique il y a certains facteurs qui ne favorisent pas une législation restrictive, cependant en tenant compte de toutes les ramifications, il est dans l'intérêt national du Canada qu'on résolve le problème du transport, par eau sur une base nationale comme le fait existe pour l'aviation et le rail, en fournissant à nos contracteurs et armateurs des conditions favorables, c'est-à-dire le maintien et la protection par une législation restrictive pour nos chantiers maritimes et nos transports par eau.

Il ne serait pas sage cependant d'attendre un rapport final de la Commission à brève échéance, du moins pas avant les élections fédérales prochaines. Au cas où les recommandations étaient favorables, elles ne seraient néanmoins qu'une obligation morale pour le gouvernement qui pourrait ou les mettre en pratique ou les mettre au rancart.

Lorsque les travaux de la canalisation seront complétés en 1958-1959 au coût de centaines de millions de dollars pour les payeurs de taxes, les vaisseaux transporteront le minerai du Grand Nord du Québec et du Labrador aux aciéries de Pittsburgh, Etats-Unis et prendront leur chargement de grains de l'Ouest canadien pour ensuite le recharger pour expédition à tous les coins du globe. Ceci s'appelle commerce intérieur et côtier au cabotage.

On fera nécessairement d'autres genres de transport car des milliers de produits sont exportés et autant de produits entreront au Canada, exemple: route ouverte entre Arvida et Massena, N.-Y.

Avec notre Législation actuelle, la situation ne serait pas moins que ridicule, car les navires construits et réparés dans des pays à bas salaires et opérés par les équipages sous-rémunérés s'occuperaient de nos transports au détriment de nos travail-

(Suite à la page 7)

# Entente avec la Consolidated Paper et le Syndicat des Employés de Bureau

Le 13 juin dernier, la compagnie Consolidated Paper Corporation Limited et le Syndicat national des employés salariés de cette compagnie se sont entendus sur les termes d'une nouvelle convention collective d'une durée de deux ans.

Tous les employés de bureau reçoivent à partir du 1er mai de cette année, une augmentation de \$21.00 par mois, soit quelque chose comme \$4.84 par semaine.

De plus, à l'anniversaire de la convention, soit le premier mai 1957, ils auront une nouvelle augmentation de 5 p. 100 sur les salaires payés à ce moment. Cela représentera environ \$15.00 par mois.

Un article de la convention collective stipule aussi que les employés auront un samedi de congé toutes les deux semaines.

De plus, le syndicat et la compagnie sont tombés d'accord pour modifier l'échelle des salaires.

Actuellement, chaque classification comporte un salaire minimum et un salaire maximum. Dorénavant, il y aura un point intermédiaire entre ce minimum et ce maximum. Et ce point intermédiaire sera automatiquement atteint dès qu'un employé aura

deux ans d'expérience dans la même classification.

Cette clause de la convention est rétroactive au premier mai 1956 et apporte des augmentations appréciables à plusieurs employés.

C'est là une modification qui mérite d'être signalée parce qu'elle permet à l'employé d'escompter une augmentation de salaire lorsqu'il a accompli pendant deux ans un même travail et qu'il est ainsi devenu plus compétent.

Enfin, la procédure de règlement des griefs a été améliorée et elle est dorénavant presque en tous points semblable à celle qu'ont déjà les employés à l'heure.

La seule différence est que

l'arbitre unique dont ont convenu les parties n'a pas été choisi pour la durée du contrat, mais qu'il le sera à chaque arbitrage.

Nous félicitons les dirigeants du syndicat des employés de bureau de Consolidated Paper Corporation Limited d'avoir signé ce contrat de travail en particulier les négociateurs, MM. Jean-Guy Morin de la Fédération nationale des travailleurs de la pulpe et du papier, Roger Audette, président du syndicat, Raymond Bureau, Walter Gagnon, Salmon Tremblay, Fernand Côté et Martial Carrier.

M. Juliani, assistant contrôleur général, et M. Thomas Marquis, comptable, représentaient la compagnie au cours de ces négociations.

## L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

### Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

#### Préférence aux anciens employés

Les membres du syndicat qui ont été suspendus par suite du manque de travail auront la préférence quand ils demanderont leur réinstallation. Il y a actuellement des positions vacantes dans à peu près tous les métiers et ceux qui désirent reprendre le travail n'ont qu'à se présenter au bureau d'emploi de la compagnie.

#### Coopération requise

Nous faisons de nouveau appel aux membres pour obtenir leur adresse exacte. En vérifiant nos listes, nous avons constaté que plusieurs employés avaient omis de nous faire connaître leur nouvelle adresse, ce qui peut les priver de recevoir le journal Le Travail et les priver de renseignements utiles lors de convocation d'assemblées.

#### Membre malade

Ralph Skulnick est de retour chez lui après avoir séjourné plusieurs jours à l'hôpital Royal Victoria. Notre confrère ne sera pas de retour au travail avant trois semaines. Ses confrères de travail lui souhaitent un prompt rétablissement.

#### Nouveaux membres

Depuis le réembauchage par la compagnie après la saison de l'hiver plusieurs nouveaux membres ont demandé leur entrée dans les rangs de notre union. Nous leur souhaitons la bienvenue et les assurons que leurs intérêts seront bien protégés. Quant

aux nouveaux venus qui ont encore négligé de demander leur entrée dans les rangs de l'union nous leur demandons de le faire le plus tôt possible en s'adressant à nos bureaux, 4937 Notre-Dame, angle Viau. Le numéro de téléphone est CL 1251.

#### Vérifiez votre surtemps

Ceux qui sont appelés à faire du travail en dehors des heures régulières de travail sont priés de consulter l'article 6 de la convention collective de travail, qui se lit comme suit:

Toutes les heures travaillées en dehors des heures régulières de travail ou des journées de travail sur n'importe quelle équipe seront considérées comme des heures supplémentaires et devront être payées au taux de temps et demi.

#### Il est temps de faire quelque chose

Plusieurs employés du cafétéria dans le département 3 ont attiré notre attention sur la pauvre qualité de service donné aux clients. Cela semblerait dû, semble-t-il, au manque de personnel. Il serait sans doute possible d'embaucher du personnel supplémentaire surtout aux heures de repas, au moment où les employés se pressent dans le cafétéria pendant la demi-heure qui leur est allouée.

Un personnel plus nombreux permettrait sans doute aussi de maintenir plus de propreté dans ce cafétéria.

Quoi de plus simple?...

(1) Le commandant écrase la queue du chat dont les cris effraient le perroquet (2) qui tire l'aiguille du compas bouge (3). Voyant cela, le second (4) rectifie la course (5) ce qui hisse le pavillon. L'équipage s'écrie:

**"UNE MOL POUR MOI"**

\* Un moyen plus simple: téléphonez à l'épicier du coin ou faites signe au serveur.

LA BIÈRE QUE VOTRE ARRIÈRE GRAND-PÈRE BUVAIT

## Ecole de formation sociale de l'ISP

L'Institut social populaire tiendra cet été la 24e session annuelle de son Ecole de formation sociale. Elle aura lieu à la villa St-Jean-de-la-Lande, maison de retraites fermées, située à l'entrée de la ville de St-Jean, du mardi soir 24 juillet au dimanche midi, 28. Le sujet d'études sera le problème social dans le Québec.

Le corps professoral compte les PP. Archambault, Cousineau, Hébert, jésuites. M. Roland Parenteau, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, etc.

On est prié d'adresser son inscription au secrétariat de l'Institut social populaire, 25 rue Jarry ouest, Montréal. On peut obtenir au même endroit un feuillet exposant le but et la méthode de l'Ecole de formation sociale et divers détails utiles. Les membres des syndicats sont spécialement invités.

## DES MESURES...

(Suite de la page 6)

leurs canadiens et nos chantiers maritimes.

Ceci signifie qu'on doit entreprendre très prochainement une campagne d'envergure, et d'une grande intensité, car, à moins que le "British Commonwealth Merchant Shipping Agreement" ne soit aboli, et que le "Canada Shipping Act" ne soit amendé pour protéger les intérêts canadiens, nous devons faire face à une situation qui sera une insulte à notre souveraineté et à notre monde ouvrier canadien.

## Profits Climbed In 1955

TORONTO (CPA) — Canadian corporations increased their gross profits by 34.6% last year and recorded a 59% increase in profits after taxes, according to a survey conducted by the Financial Post.

The newspaper noted in a table covering a cross-section of 344 Canadian companies that net profits climbed from \$750,434,870 in 1954 to \$887,394,243 last year. In the same period the dividends paid by the companies rose to \$469,893,208 from \$408,003,042 while their combined net worth jumped by more than half a billion dollars to \$7,997,257,673 from \$7,448,939,002.

The survey covered companies in the fields of oil, metals, iron and steel, pulp and paper, merchandising, transportation, textiles, public utilities, foodstuffs, construction, beverages, finance and lumber.

## SHERBROOKE

### Nouveau président du syndicat des tisserands

M. Roland Bolduc a été élu à la présidence du Syndicat des employés du textile de Sherbrooke (CTCC), dimanche après-midi, au cours d'une assemblée générale tenue à la salle Ste-Jean-ne-d'Arc.

M. Bolduc succède à M. Albert Jacques, qui occupait la tête de ce groupement depuis plusieurs années. M. Jacques a toutefois remis sa démission il y a quelques jours en raison d'un surcroît de travail.

M. Bolduc sera secondé dans ses fonctions par MM. Gaston Gervais, vice-président, Gilbert Lemay, secrétaire, Armand Marquis, secrétaire-correspondant, Raymond Gauthier, trésorier, Jean-Marie Collette, Robert Dupuis et Marcel Meunier, directeurs, et Fernand Pelletier, secrétaire, tous nouvellement élus.

Selon la constitution du syndicat du textile, l'exécutif demeurera en fonction durant un an.

# Federal Election Probable Next Year

OTTAWA (CPA)—The present session of Parliament — probably the last one before the next federal general election — is expected to continue into the early part of August. Suggestions of an election before next summer are now discounted by parliamentarians here.

The log jam of legislation, caused by the government's insistence on securing approval of plans to assist Trans Canada Pipe Lines Ltd. with construction of the 2,200-mile Alberta-Montreal natural gas pipeline, has now been broken. Expected opposition filibustering on the grant of government moneys through interim supply — which could possibly have forced upon the government an early election — did not materialize. However, a large part of the business of Parliament which has been accumulating since the January 10 opening of the present session must now be dealt with.

The biggest job involved will be in securing approval of the estimates of government spending. During the discussion of the

various items in these estimates, MPs are free to question the government on any related questions. At present, the House of Commons has dealt with very few of the numerous items contained in the thick, blue-bound estimates book.

A number of other important legislative items must also be dealt with by Parliament before the present session is adjourned. There are a number already on the Commons' order paper and more are expected. The Bill covering the new federal-provincial fiscal arrangements, which will succeed the present tax-rental agreements with the provinces, is certain to be a matter of some controversy.

While the hot, sticky Ottawa summer might have persuaded

MPs in other years that their time could be better spent in fence-mending in their own constituencies, the close proximity of the general election will be a powerful stimulus to keep them at the parliamentary grindstone this year. Each party will attempt to make as much political capital as possible between now and next June.

Many observers here now consider that the government will call a new session of Parliament in the late fall and carry it over — with a break for Christmas — until next April. An early sunshine budget and a few other legislative tidbits for the voters should then set the stage about right for the Liberals to attempt an extension of their 22 years of power.

## Jonquière and Kenogami

### Employers Cause Halt In Negotiations

Six retail store merchants of Jonquière and nine others in Kenogami have adopted a surprising attitude during the recent progress of negotiations between the retail store employers of these districts and the Commercial Employees Federation CCCL.

Jean Charbonneau, organizer for the union has informed us that fifteen retail store merchants have lodged a demand with the Quebec Labor Relations Board to exclude from union participation the salesmen who are working on a commission basis.

This situation arose after a deadlock in negotiations occurred over the question of vacation pay for these particular employees.

This means that the employers are attempting to eliminate commission salesmen from being covered by the collective labor agreement.

The action will produce bad effects by delaying the signing of the labor agreement and will only add to the determination of union representatives to carry this issue to a successful conclusion for the commission salesmen.

#### QUOTE of the Week:

"We should not get so Canadian that we fail in those international duties now incumbent on every free, healthy and solvent nation. But we should get Canadian enough to take a Canadian point of view in all that affects our fellow Canadians be they on the next street, in the next province, or by the next ocean."

Dr. Sidney Smith, President,  
University of Toronto.

## THE EDITORS OPINION

### Things We're Glad We Never Said!

Howard Pyle, an assistant to President Eisenhower of the United States, made the following "boo-boo" about the unemployment situation in the motor city of Detroit the other day:

"The right to suffer is one of the joys of a free economy, just as the right to prosper".

"Big shot" Pyle apologized after a vigorous protest against this outburst was taken up by the powerful United Automobile Workers Union and directed personally to the U.S. President.

## QUEBEC

### Bakery Union Secures Salary Hikes in 18 Bakeries

Bakery workers in 18 Quebec establishments have accepted the terms of a majority arbitration decision and will now benefit by salary increases of \$4.50 weekly.

Post-arbitration negotiations having shown no progress, a strike vote was taken by the union's membership which resulted in 86 per cent voting in favor of strike action.

On June 11 Conciliator Roger Leclerc conferred with both parties.

Three meetings were held and the following contract changes were agreed upon:

1—A \$3.00 weekly salary increase from May 1 1956 and \$4.50 a week from March 12 1957.

2—An additional week vaca-

tion has been also secured for the employees.

3—In future all work performed on Sundays or holidays shall be paid at the rate of double-time.

4—The newly signed collective labor agreement awards the workers for the first time all seniority rights.

5—The contract will remain in force until March 12 1958.

Representing the CCCL union were Messrs. Eugene Rancourt of Quebec's Central Council, Romeo Beaudet, president, P. H. Picard, secretary, L. Dubois, vice-president and R. Pichette, union secretary.



## NEWS & VIEWS

### Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

#### JOB OPPORTUNITIES.

Members who have been laid off their jobs in the past due to lack of work, will be given preference at Canadian Vickers when applying for employment. There are openings for practically all trades in shipbuilding and former members who are seeking employment may be assured they will be welcomed back by making application at the Employment Office of the company.

\* \* \*

#### CO-OPERATION ASKED.

We again are appealing to all members to make sure their present addresses are listed with their union office and the company.

\* \* \*

In re-checking over our lists we discovered many employees have failed to give their new addresses.

In order to keep our records up-to-date we would appreciate all members who have moved or changed addresses to notify the union office and company without any further delay.

\* \* \*

#### MEMBER ON SICK LIST.

Ralph Skulnick of the lumber yard staff is now at home after undergoing a serious operation in the Royal Victoria Hospital.

Ralph will be unable to return to work for three weeks. Get well soon Ralph. You'll be welcomed back by your fellow workers.

\* \* \*

#### NEW MEMBERS WELCOMED.

Since re-hiring has commenced many new employees have signed up as members of the National Union of Vickers Employees CCCL.

We extend a welcome to these

new members in our ranks and assure them their future interests will be protected at all times.

Those who have as yet to sign union affiliation cards are asked to contact any union steward or apply directly to the union office at 4937 Notre Dame Street East at Viau. The union office phone number is C1 1251.

\* \* \*

#### CHECK YOUR OVERTIME.

Members who are called upon to work over their regular hourly schedule are reminded to check Article 6 in their labor agreement booklet.

The Article, in part reads: "All the time worked in excess of the regular hours and days of work on any one shift shall be considered as overtime, and shall be paid for at the rate of time and one half."

"For shop work only the regular hours shall be defined as in Article No 5."

\* \* \*

#### LET'S KICK THIS AROUND!

We have been contacted upon several occasions by employees who patronize the Cafeteria in Shop 3 (Machine Shop) and who have drawn our attention to the poor service rendered which they claim is due to the lack of sufficient personnel.

Why not hire some other people to help out with the terrific noon-hour rush. It is very difficult for the present staff to serve the large crowd which gather for their half hour lunch period.

And another angle still remains. With this added help in this Cafeteria maybe the premises could be kept cleaner and more presentable in appearance.

## 32nd Annual Convention Of Building Trades Federation

The thirty-second annual convention of the National Federation of Building Construction Trades CCCL will take place at St. Jerome next week-end July 13 and 14.

This announcement was forwarded to Le Travail by Mr. Jean Baptiste Delisle, Federation Secretary who also furnished agenda details of the convention.

The opening session will be held next Friday morning at 9.00 a.m. in the Social Centre Building on Ralace Street near the Cathedral of St. Jerome.

Here is the proposed agenda in the coming convention:

- 1—Opening prayer.
- 2—Official opening by the President.
- 3—Election of Assistant Secretary.
- 4—Adoption of minutes of last

- 5—Reports of committees.
- 6—Communications.
- 7—President's annual report.
- 8—Confederal Assembly's report by the general secretary.
- 9—Treasurer's report.
- 10—Report of delegates.
- 11—Resolutions and report by Resolutions Committee.
- 12—Committee's reports.
- 13—Tabled Resolutions.
- 14—Election and Installation of officers.
- 15—Remarks of interest in general to the Federation.
- 16—Closing ceremonies and adjournment of convention.

